Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_03-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

N° DEL2026_02_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; PASCO Laurent ; CASSAGNE Chantal ; LE DEODIC Ronan ; LESPAGNOL Faustine ; GUEGAN Dominique ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; MURZEAU Emmanuel ; LE MENTEC Nadège ; LE JOSSEC Jean Marc ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; SILVESTRIN André ; LE GLOANIC Mickael ; BRUNET Virginie ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE HENANFF Gwénaëlle ; RICHARD Bruno ; NOEL Isabelle ; THOMAS Patrice.

1 Pouvoir :
M. LEROY Patrick donne pouvoir à M. Patrick LE PICHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 16 mars 2026
OBJET : **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints pour la commune de Pluvigner,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de fixer à huit le nombre d'adjoints au maire de la commune,

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260320-DEL2026_02_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE DE FIXER LE NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE A HUIT, POUR LA DUREE DU MANDAT.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 21.03.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 31 MARS 2026